



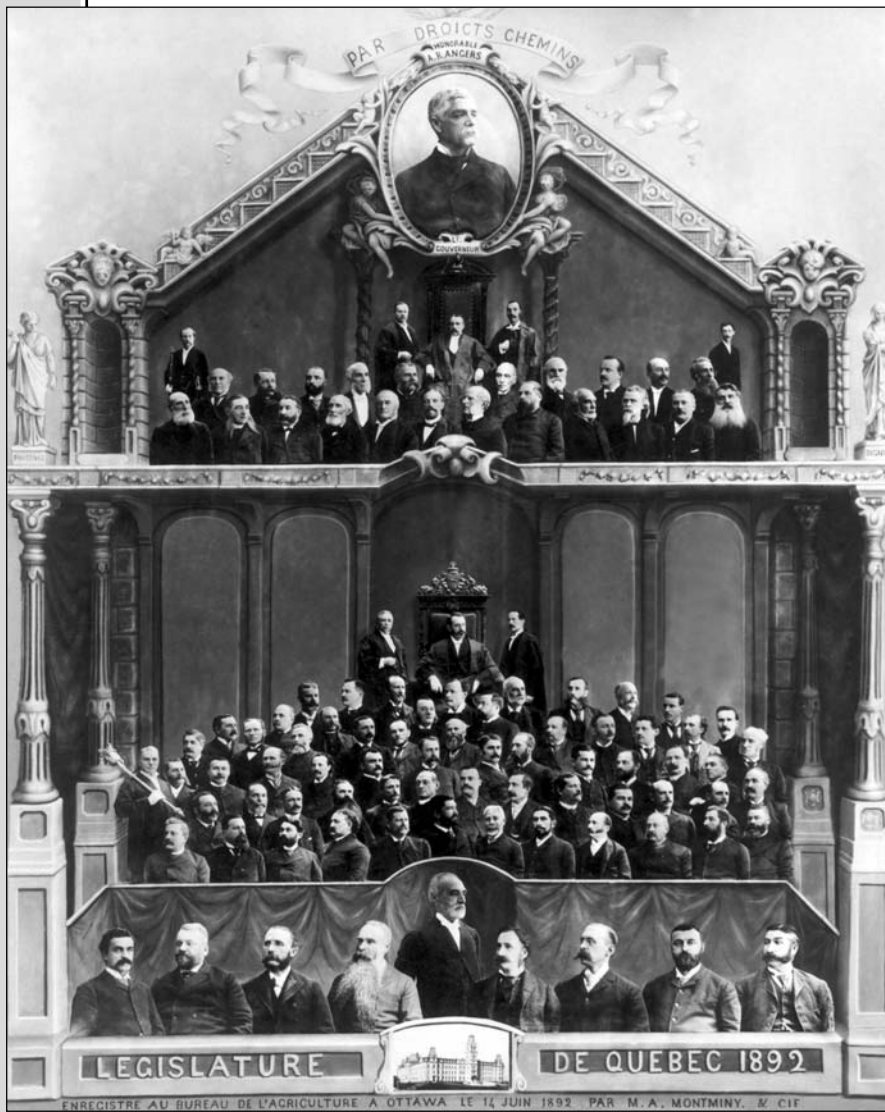
ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

BULLETIN

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 29, NUMÉROS 3-4 QUÉBEC, OCTOBRE 2000



Photographe : Kedi

Brèves

2

Hommage à Gilles Lesage
Michel Venne

3

L'impact des inforoutes sur
les programmes de
coopération de l'APF
Céline Signori, députée de Blainville

7

Compte rendu
Rapport d'activité de
l'Assemblée nationale
Gaston Bernier

10

L'âge moyen des députés
depuis 1867
Jacques Gagnon

13

Les cellules de l'Hôtel du
Parlement
Gaston Deschênes

17

Législature de Québec 1892 par M.A. Montminy

BRÈVES

Décès d'anciens parlementaires :

- **Le 22 mai 2000.** M. Alcide Courcy (député libéral d'Abitibi-Ouest de 1956 à 1970).

Éphémérides:

- **14 mars 2000.** Reprise de la 1^{ère} session de la 36^e Législature et discours du budget par le ministre des Finances. C'est la première fois, dans l'histoire du Québec, que le discours du budget a lieu la même journée que la reprise de la session.
- **19 avril 2000.** M. Marcel Blanchet, sous-ministre associé aux Affaires municipales, est nommé Directeur général des élections pour un mandat de sept ans.
- **16 juin 2000.** Ajournement de la 1^{ère} session de la 36^e Législature.

M^e Jennifer-Anne Stoddart est nommée membre et présidente de la Commission

d'accès à l'information pour un mandat de cinq ans à compter du 17 juillet 2000.

Au nom d'un comité formé de trois présidents de commissions parlementaires, le vice-président de l'Assemblée nationale, M. Claude Pinard, a déposé un document de réflexion, intitulé *De la nécessité du contrôle parlementaire*, qui propose des pistes de changement susceptibles de transformer singulièrement l'organisation et la portée du travail en commission parlementaire.

- **29 juin 2000.** Outre le directeur de la Bibliothèque, M. Gaston Bernier, d'autres employés quittent pour la retraite: M^{me} Danièle Bédard, du Service de la recherche; M. Yves Beaulieu, du Service de la documentation de presse; et M. Jean-Luc Fortin, responsable du Service de la référence.

M. Bernier demeure cependant coordonnateur du programme des activités du Deuxième Centenaire de la Bibliothèque.

Hommage à Gilles Lesage

Michel Venne

Courriériste parlementaire
du journal *Le Devoir*

Nous reproduisons l'hommage rendu à Gilles Lesage lors du dîner annuel de la Tribune de la presse du Parlement de Québec, le 30 novembre 1999, au Château Frontenac à Québec.

En venant aujourd'hui à Québec, je me remémorais ce temps que j'ai passé avec Gilles Lesage dans ce qui ressemblait certains jours à un monastère, tant il régnait un silence apaisant propice à l'écriture et à la réflexion. Ce lieu qui était notre bureau au 2^e étage d'un immeuble qui porte le nom d'un illustre ancien rédacteur en chef du *Devoir*, André Laurendeau.



Gilles Lesage, correspondant parlementaire de 1968 à 1999.

Gilles Lesage avait sa routine et généralement son goûter du midi qu'il avalait entre deux entrevues écoutées d'une oreille au *Midi 15* de Radio-Canada. Dans le tiroir, il tenait un paquet de biscuits aux figues (ou était-ce aux dattes), dans un contenant Tupperware, pour les fringales de fin d'après-

midi, avec un café plus ou moins infect, pris à la machine de la Tribune, surtout certains jours où, pour reprendre son mot, il avait du mal à faire «atterrir» un éditorial difficile.

Le matin, il épluchait consciencieusement tous les journaux qui parviennent à Québec, la ville qu'il a si souvent défendue et qu'il a adoptée. Il prenait des notes sur un bloc-notes de papier beige, des notes que lui seul pouvait décrypter, lui et Serge Laplante, le valeureux documentaliste, à qui Gilles transmettait en fin de matinée une note écrite sur laquelle figurant le sujet de son éditorial du jour et la liste des dossiers dont il avait besoin, s'il était, comme il disait, «au programme».

Gilles Lesage était pour moi l'incarnation du *Devoir*. Sa plume était trempée dans la liberté, l'intégrité et l'indépendance. Il avait pourtant commencé dans les hebdomadaires, en Abitibi. Il est entré au *Devoir* en 1964. C'est sa belle-mère, je crois, qui avait manifesté quelque inquiétude. «Es-tu fou, Gilles ? Un chef de famille avec des responsabilités ? *Le Devoir*, y as-tu pensé ? C'est sur le point de fermer...»

Vingt-cinq ans plus tard, quand j'y suis entré à mon tour, ma belle-mère aussi s'inquiétait. Je lui ai parlé de l'histoire de Gilles. Ça l'a rassurée.

Il était pour moi l'incarnation du *Devoir*, vous dis-je. J'avais commencé à connaître Gilles Lesage, j'avais 20 ans. J'avais une amie qui était l'une de ses *fans*. Elle me disait : «J'aime tellement lire les éditoriaux de cet homme que je les lis même lorsqu'il parle de sujets qui ne m'intéressent pas à prime abord. Je les lis parce qu'il m'amène à réaliser l'importance de ce sujet pour la société ou pour moi-même. Il m'y intéresse en décrivant les problèmes, en me les faisant comprendre.» Comme je trouvais la fille de mon goût, je me suis mis à lire Gilles Lesage. Je n'ai jamais sorti avec la fille. Mais ça m'a rapproché de Gilles.

Une fois dans le même bureau que lui, j'ai tout de suite été fasciné par la minutie avec laquelle Gilles préparait ses éditoriaux. Non seulement veillait-il à connaître le dossier à fond, mais il fignolait la forme, dictionnaire à portée de main, malgré son expérience et ses lettres. J'ai toujours été frappé par la capacité de Gilles d'incorporer dans ses textes les dernières expressions populaires ou les quolibets attribués à quelque ministre ou quelque figure publique pour mettre un peu d'humour, d'ironie. Cette attention portée à la qualité de la langue lui valut, en 1988, le prix Jules-Fournier remis par le Conseil de la langue française. La présidente du jury avait souligné «une écriture capable de raffinement et de sagesse, qui peut du même souffle exprimer l'envers et l'endroit de la réalité».

Je connaissais l'éditorialiste. J'ai découvert en 1990, en travaillant avec lui, une inspiration, un conseiller de premier ordre, un professeur comme on en rêve tous, comme on en imagine dans des films, interprétés par Robin Williams, ces professeurs qui ne rechignent jamais à donner un avis si vous le sollicitez, qui est toujours disponible, généreux. Il a transmis à combien de journalistes non seulement un sens de la rigueur, mais aussi l'amour du métier – il a toujours refusé d'employer le mot «profession» – dont il a dit souvent qu'il était resté lui-même «amoureux fou».

En plus, Gilles, il avait tout vu. Il avait vécu toutes les situations politiques imaginables. Et il les avait tous connus, les politiciens, depuis les années 1960. Gilles était le journaliste du *Devoir* qui avait rédigé à la machine à écrire le compte rendu du fameux discours au balcon de l'hôtel de ville de Montréal, en 1967. Il était toujours au clavier, clavier d'ordinateur cette fois, lorsque Robert Bourassa, en 1990, avait échoué à faire adopter l'Accord du lac Meech. Du «Vive le Québec libre» de De Gaulle au «Québec libre de ses choix» de Robert Bourassa. Il était pour moi une encyclopédie vivante.

Il avait tout vu mais il était resté vert et enthousiaste. Il lui arrivait souvent, après avoir terminé son éditorial, de redevenir reporter et de rédiger une nouvelle pour la Une du lendemain ou un entrefilet pour la page 6, peu importe. Je me rappelle la fois où Robert Bourassa était en tournée européenne. Au *Devoir*, on n'avait pas d'argent pour m'y envoyer. On se fiait à la PC. Or, Robert Bourassa décide de lancer à ce moment-là sa fameuse question de Bruxelles. Moi, ça me laisse indifférent. Je dis au pupitre de prendre la dépêche d'agence. Et je m'apprête à me rendre à la maison. Mais Gilles, lui, avait tout de suite vu l'importance de l'affaire. Il a ressorti ses dossiers et s'est remis au clavier. Le lendemain, à la Une du *Devoir*, il y avait la dépêche datée de Bruxelles. Et à côté, un excellent texte d'analyse qui permettait à nos lecteurs de comprendre d'où venait cette fameuse question, que ce n'était pas une génération spontanée mais une idée récurrente dans les discours de Robert Bourassa depuis 1970.

Gilles était devenu une référence. Il aimait bien qu'on l'invite à la télévision ou à la radio pour commenter les dernières frasques d'un politicien. Il était devenu une vedette sans s'en rendre compte. Mais, toute vedette qu'il était, il avait toujours gardé le respect pour ceux qu'il appelait les «tâcherons» de l'information, en s'incluant dans le groupe.

Pour lui, le journalisme avait toujours été un métier que l'on choisit pour la vie, où l'on veut exceller humblement et patiemment, jour après jour. Le métier qui a peu à voir avec le vedettariat, disait-il. Plus on est acteur, moins on est journaliste, répétait-il. Ce qui fait la noblesse de ce métier-là, c'est vraiment d'aller chercher la nouvelle et de la rapporter, a-t-il dit.

Un peu comme l'écrivit Hector de Saint-Denys Garneau, l'un des poètes fétiches de Gilles, dans *Pouvoirs de la parole (Quant à toi)*:

«Quant à toi dépasse la tour
 Allonge ta main au faite de la tour
 Et fais signe à ceux qui n'ont pas une
 vue au-dedans.
 Fais ce silence et parle ces signes
 Afin qu'on sache qu'il est des choses
 dans la tour
 Que là-dedans vit quelque chose qu'on
 ne voit pas
 Mais existe, une perle précieuse.»

Gilles a déploré si longtemps, et avec raison, la dévaluation du journalisme de base, ce métier de base, la quête quotidienne du tâcheron. Ce qui compte aujourd'hui, disait-il, ce sont les stars, les solos, les



Gilles Lesage recevant des mains du Premier ministre du Québec, M. Lucien Bouchard, l'insigne de Chevalier de l'Ordre national du Québec, le 8 juin 1999.
 (Photo : Daniel Lessard)

vedettes qui volent la vedette à l'information brute et brutale. La confusion des genres s'installe. Si bien que, pour chercher un modèle de journal satisfaisant ici, on se tourne spontanément vers Toronto. Est-ce normal ? Non, ce n'est pas normal.

Je répète cet appel fait par Gilles Lesage. Il faudrait que ceux qui veulent continuer à faire ce métier puissent recevoir une certaine gratification, un encouragement. Qu'on ne les pousse pas trop vite ni vers l'opinion ou l'humeur, ni vers les hauteurs de l'organigramme. Qu'on les encadre, qu'on les forme, qu'on valorise le travail d'équipe.

Gilles, ce sera l'un de tes héritages, la revalorisation du journalisme de base.

Mais il est bien trop tôt pour parler d'héritage. Je sais que tu as repris le boulot avec Jean Bédard à RDI, Et tu sais que les pages du *Devoir* te sont ouvertes quand tu veux. La vie continue.

Quant à moi, je te remercie pour ce que tu m'as donné. Je peux t'assurer du fait que j'essaie à mon tour de transmettre à ceux avec qui je travaille maintenant ce que j'ai appris en te côtoyant. Je te souhaite bonne chance, à toi et à Madeleine qui t'accompagne, avec qui, je me rappelle, tu sillonnais les routes de la Gaspésie dont tu nous parlais dans les pages du *Devoir* avec tant de talent que tu donnais envie à tes lecteurs à leur tour de s'y rendre.

Bonne continuation, Gilles Lesage.
 Merci. ♣

Notes biographiques

Gilles Lesage est né à Macamic, en Abitibi, le 1^{er} mars 1934. Il est bachelier en philosophie de l'Université de Montréal et a également poursuivi des études en sciences sociales. Il commence sa carrière dans des journaux hebdomadaires, dont *La Frontière* de Rouyn-Noranda et *L'Écho* de Vaudreuil-Soulanges.

En 1964, il entre au journal *Le Devoir*, à titre de reporter général, à Montréal. En 1968, il devient correspondant parlementaire et chroniqueur politique à l'Assemblée nationale, pour *Le Devoir*. Il a occupé des fonctions similaires, durant quelques années, pour *Le Soleil* et *La Presse*.

Il enseigne la presse écrite pendant sept ans à l'Université Laval (1975-1980, 1991-1992 et 1996), et pendant six ans à l'Université de Montréal (1977-1983).

De 1975 à 1978, il est l'un des représentants des journalistes au Conseil de presse du Québec.

En plus de sa production quotidienne au journal *Le Devoir*, il a participé à la rédaction d'une dizaine de recueils de textes. Il a rédigé aussi quelques préfaces pour des ouvrages de confrères journalistes.

Ainsi, il participe à la publication des ouvrages suivants:

- codirecteur, avec Florian Sauvageau et Jean de Bonville, d'un recueil de textes intitulé *Les journalistes - Dans les coulisses de l'information*. Éditions Québec-Amérique, 1980, et auteur du chapitre «L'information politique à Québec - De Duplessis à Lévesque: les journalistes au pouvoir?»

- dans *Recherches sociographiques*, 1984, article «De l'espoir à la désillusion — Carnet d'un journaliste (sur le premier mandat du gouvernement Lévesque)», reproduit dans *Le Québec en textes — Anthologie 1967-1986*, Boréal, 1986.

- Dans *Le Québec 1967-1987 (Du général de Gaulle au lac Meech)*, le chapitre intitulé «Le douloureux naufrage d'un capitaine (René Lévesque) — Petite chronique autour de la fin d'un grand rêve», Guérin Littérature, 1987.

- Introduction intitulée «Le «rapatriement» malaisé du Québec, dans le Québec et le Lac Meech, » un dossier du quotidien *Le Devoir*, Guérin Littérature, 1987.

- dans *L'engagement intellectuel — Mélanges en l'honneur de Léon Dion* (codirection Raymond Hudon et Réjean Pelletier), témoignage, avec Michel Roy, intitulé «Léon Dion... oracle de la presse», Presses de l'Université Laval, 1991.

- Préface à *Les nouveaux messagers (du stylo au micro), chronique de la vie des journalistes de la radio et de la télévision au Parlement de Québec — Tome 1 — 1959-1969*, par André Fournier, Méridien, 1992.

- Préface à *Un amour de ville - Une chronique de Québec*, par Louis-Guy Lemieux, Éditions de l'Homme, 1994.

- Dans *L'année politique au Québec 1993-1994*, sous la direction de Denis Monière, deux articles: «Portrait de Robert Bourassa», «L'élection provinciale de septembre 1994», Fides, en coédition avec *Le Devoir*, 1994.

- Dans la collection *Les entretiens du Devoir, 1990-1994 (société et affaires sociales)*, 1995, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy (Québec), entretien avec Michel Gervais intitulé «L'Université hors de sa tour d'ivoire», *Le Devoir*, 18 mars 1991.

- Préface à *Référendum 1995: 74 clefs pour un «oui» ou pour un «non»*, par François Huot, Montréal, 1995.

- Dans *Québec 1997, Fides - Le Devoir*, sous la direction de Roch Côté, 1996, trois articles: «L'année des virages, des ambivalences et des calculs»; «Jacques Parizeau: le chevalier qui aurait

voulu être président»; «Participation record et interprétations multiples (sur le référendum d'octobre 1995)».

- Dans *La Tribune de la presse vue par ...* Recueil de témoignages publié à l'occasion du 125^{ème} anniversaire de la Tribune de la presse du Parlement du Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Québec, 1996, deux textes: reprise du chapitre sur «L'information politique à Québec (1980)»; «Postface: De la bousculade au pitonnage, Comment la presse survit-elle?»

Pendant, et même après sa carrière, Gilles Lesage a été honoré à plusieurs reprises:

- Lauréat, en décembre 1988, du Prix Jules-Fournier du Conseil de la langue française. Décerné annuellement, ce prix récompense la contribution d'un journaliste de la presse écrite du Québec à la qualité de la langue française.

- En novembre 1993, il est lauréat du Prix Olivar-Asselin et de la médaille Bene Merenti de Patria de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour l'ensemble de sa carrière. Ce même mois, avec d'autres collègues, le président de l'Assemblée nationale lui remet la médaille de l'Assemblée pour souligner 25 ans de carrière à la Tribune de la presse.

- En avril 1995, il est le deuxième lauréat du Prix de journalisme René-Lévesque - prix spécial du jury - décerné par l'Association des journalistes indépendants du Québec à un journaliste québécois pour l'ensemble de sa carrière.

- En 1999, il est reçu chevalier de l'Ordre national du Québec et chevalier de l'Ordre de la Pléiade.

- Il est aussi membre honoraire de la Tribune de la presse depuis 1999.

Gilles Lesage a pris sa retraite le 1^{er} mars 1999.

L'impact des inforoutes sur les programmes de coopération de l'APF : le cas du programme d'appui à l'organisation des services documentaires des parlements du sud (PARDOC)

Céline Signori
Députée de Blainville

Extrait d'une allocution de Mme Céline Signori, députée de Blainville et rapporteure de la Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Phnom Pehn, Cambodge, mars 2000).

L'aide internationale aux bibliothèques parlementaires est plus que jamais appelée à s'ajuster aux nouvelles réalités (techniques contemporaines, multiplication des supports), de même qu'à la nouvelle conjoncture (préoccupations du moment des hommes et des femmes politiques; crédits raréfiés). Dans un tel contexte, et au moment où le

prendre les programmes de coopération documentaire à venir, dans un contexte Nord-Sud.

De fait, le monde de la documentation a beaucoup évolué depuis un demi-siècle: les supports se sont multipliés (photocopies, microfiches, microfilms, cédéroms, etc.), on a perfectionné les appareils de reproduction, de nouveaux moyens de communication ont vu le jour, plus rapides que par le passé et allant même jusqu'à l'instantanéité. Les communications de tout type se sont améliorées et généralisées. Bref, les bibliothèques et centres de documentation disposent d'une capacité d'information décuplée par rapport à la situation antérieure.

Aussi les programmes de coopération et les organismes qui les patronnent devront-ils caréner leurs projets touchant les collections, le travail partagé et le perfectionnement.

Déjà en mars 1998, le Comité décisionnel du Pardoc avait identifié comme prioritaire le développement d'une expertise de pointe afin de créer des sites Web pour les Parlements francophones, tout en permettant aux centres de documentation d'avoir accès au plus grand nombre possible de banques de données électroniques.

[...]

Les bibliothèques parlementaires d'un pays ou d'un autre, d'un continent ou d'un autre, auront toujours des collections essentielles ou de base qui se ressembleront: publications parlementaires et gouvernementales nationales, journaux locaux, données statistiques, législation et réglementation locales mais également étrangères, histoire, géographie et sociologie d'un pays, etc. En la matière, l'aide internationale a peu de prise et l'initiative de la constitution de cette collection revient ou devrait revenir en totalité au parlement local ou national. Cependant, les bibliothèques peuvent actuel-



M^{me} Céline Signori, députée du Parti québécois de la circonscription de Blainville, élue en 1994.
(Photo: Daniel Lessard, Coll. Assemblée nationale.)

XXI^e siècle est en début de course, l'occasion est on ne peut plus belle de jeter un regard prospectif sur les nécessaires adaptations aux nouvelles technologies que doivent

lement et pourront de plus en plus, au cours des années qui viennent, s'appuyer les unes sur les autres quand il s'agit de collections périphériques, «secondaires» ou «étrangères». Ainsi, la bibliothèque locale devrait s'engager non seulement à regrouper et à conserver l'intégralité des publications secrétées par le Parlement et, peut-être, par l'ensemble de l'État, mais aussi à les mettre à la disposition des établissements de tous ses partenaires francophones, sur demande ou d'une manière permanente (présentoir électronique).

La collaboration en la matière aura un impact sur la grandeur des locaux (on n'aura plus besoin de stocker des collections utilisées une ou deux fois par an), sur les ressources locales aiguillées vers le traitement de la documentation étrangère, sur celles allouées à son acquisition et, à la clé, sur les frais de poste. La notion implique également que les parlements ou les bibliothèques parlementaires nationales tâcheront de déposer leurs publications sur un présentoir ou site électronique que des chercheurs étrangers pourront consulter à distance. Parmi les titres présents, on trouverait les comptes rendus, les procès-verbaux, les projets de loi, les lois elles-mêmes, des données historiques - résultats électoraux, biographies des parlementaires actuels et passés, des instruments divers comme le catalogue de la bibliothèque, des listes de volumes et d'articles d'acquisition récente, des listes d'ouvrages retirés des collections et offerts à titre gracieux à des établissements du réseau, la liste des dossiers thématiques de coupures de journaux établis çà et là dans les centres de documentation. Et on pourrait allonger la liste.

L'évolution technologique a un impact sur les collections composées dans chaque assemblée pour les besoins des parlementaires. Elle devrait aussi inspirer l'échange de bons procédés au titre de la recherche documentaire, de la préparation de listes bibliographiques, du repérage de données sur la vie politique ou parlementaire

étrangère. Cette ouverture devrait inclure la recherche à l'intérieur des corpus documentaires, le repérage des passages significatifs et leur transfert aux demandeurs forains. À l'heure présente, les «référénciers» locaux sont portés à travailler de manière autarcique même sur des thèmes étrangers et avec des collections à l'occasion disparates et incomplètes. On peut raisonnablement affirmer que les mieux placés pour répondre à certaines questions ou requêtes seraient les bibliothécaires du pays, donc ceux qui, en principe, ont les corpus documentaires idoines à leur portée. Au demeurant, ils ont ou devraient avoir une connaissance pratique des documents locaux et de l'histoire locale et, de la sorte, ils pourraient répondre, sinon en un tournemain, du moins plus rapidement que des homologues plutôt éloignés, géographiquement tout au moins, des sujets ou thèmes en cause. Ainsi, la collaboration entre les bibliothèques parlementaires en matière de référence devrait être mise à l'ordre du jour des associations ou regroupements professionnels.

En plus, une fois assumées la nouvelle donne documentaire et la possible coopération ou partage des tâches entre les équipes nationales, on pourrait également penser à établir des liens électroniques directs entre les professionnels des divers parlements. Le regroupement pourrait prendre la forme d'une table ronde électronique: on pourrait y échanger des méthodes de travail, des façons de faire ou des savoir-faire, plus simplement des nouvelles (projets, crédits, réalisations, anniversaires des établissements, succès), des pratiques et des politiques. Les liens électroniques sont d'autant plus importants pour les bibliothécaires et documentalistes parlementaires qu'ils sont éloignés les uns des autres, séparés par des frontières, égaillées aux quatre coins de la planète, à pied d'œuvre à des heures asynchrones et baignant dans des cultures différentes. Ils pourraient compenser la rareté des crédits et, inévitablement, des rencontres internationales.

L'habitude de correspondre entre soi, de se rendre des services, de confier ses recettes et même de confesser ses difficultés renforcera le réseau et améliorera l'efficacité de chacun. À cet effet, le site de l'APF pourrait à court terme, et avec un minimum de ressources, devenir le point de rencontre de première génération d'un futur **Forum virtuel du Pardoc**, rassemblant l'ensemble des partenaires actuels du programme en francophonie, et ce, par le biais d'hyperliens classés dans un répertoire thématique et accessible à tous en permanence.

Les liaisons électroniques devraient également servir à l'administration des programmes d'aide: les réunions des conseils d'orientation pourraient se tenir à distance et les listes de contacts intra-réseau pourraient être acheminées par la poste électronique. Elles devraient également permettre, grâce à une contribution volontaire de certaines Assemblées du Nord sous forme d'abonnement ouvert, l'accès à certaines bases de données. Ces Assemblées permettraient ainsi de rendre accessibles des journaux d'envergure internationale, des

répertoires alphabétiques, des encyclopédies, des annuaires au profit des bibliothèques parlementaires du Sud, par le biais de serveurs électroniques. On pourrait identifier, à titre préliminaire, l'encyclopédie Universalis, le journal *Le Monde*, le répertoire *l'État du monde* et les tables alphabétiques *Repère*. En somme, il est possible quand on pense à la documentation électronique de déterminer les contours d'une collection de base comme on l'a fait sommairement pour les imprimés. De tels abonnements faciliteraient une première initiation à la consultation de «publications» électroniques en plus de servir régulièrement sinon quotidiennement aux documentalistes et bibliothécaires des Assemblées.

Voici brièvement esquissées quelques pistes qui pourraient permettre au Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des Parlements du Sud d'optimiser ses orientations et actions au cours des prochaines années en capitalisant sur le «réseau inforoutier» en plein développement de la francophonie parlementaire. ♣

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, BIENTÔT 200 ANS 1802 - 2002

Les origines de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale se situent au début du parlementarisme au Québec. Ainsi, en 1792, les parlementaires avaient à leur disposition environ 2000 volumes de la Bibliothèque de Québec, laquelle devint la bibliothèque parlementaire officieuse en raison de sa proximité avec le siège du gouvernement.

C'est en 1802 que fut créée l'institution appelée aujourd'hui la *Bibliothèque de l'Assemblée nationale*. De 1803 à 1821, l'édifice du Parlement logea trois bibliothèques: la Bibliothèque de Québec, celle de la Chambre d'assemblée et celle du Conseil législatif. Ces deux dernières furent exclusivement réservées aux députés et au personnel parlementaire jusqu'en 1825.

Avec la *Loi constitutionnelle* de 1867, la bibliothèque connut un essor considérable grâce à son premier bibliothécaire, le poète Pamphile Le May. Ce n'est qu'en 1915 qu'elle s'installa dans des locaux permanents, dans l'édifice Pamphile-Le May qu'elle occupe toujours d'ailleurs.

Malgré la perte de 55 000 volumes, d'archives parlementaires, de documents officiels et de manuscrits originaux occasionnée par trois incendies entre 1849 et 1883, l'institution possède aujourd'hui plus de 900 000 documents, dont une remarquable collection d'ouvrages rares et précieux.

Compte rendu *Rapport d'activité de l'Assemblée nationale, 1999-2000*

Gaston Bernier

Directeur de la Bibliothèque

Il est inhabituel qu'un parlement ou une assemblée produise un rapport annuel ou encore un rapport d'activité. Organisme souverain au sein de l'État, l'Assemblée est habituellement responsable uniquement devant l'électorat. C'est le cas, tout au moins, dans les régimes démocratiques. Aussi la préparation d'un rapport périodique répond-elle à des objectifs prosaïques : forger l'esprit de groupe des employés de la maison, informer les citoyens et, aussi, les assemblées des autres pays et instances politiques, souvent à la recherche de nouvelles pratiques ou façons de faire. Au demeurant, le Secrétaire général de l'Assemblée aborde rapidement le sujet dans l'avant-propos (p. 6).

Cependant, même si les rapports annuels en provenance des assemblées parlementaires ne sont pas légion, il en existe quelques-uns : et d'abord, celui publié à deux reprises jusqu'à maintenant par l'Assemblée nationale française (le premier rapport résumait les réalisations de 1998)¹, ceux également de certaines assemblées provinciales canadiennes² et celui de la Chambre des communes britannique³, publié de manière continue depuis vingt ans. Dans ce dernier cas, comme dans celui en provenance de la Colombie-Britannique, l'objectif est plus limité : le document, préparé sous l'égide de la House of Commons Commission, fait état

des travaux et des décisions de l'organisme, équivalent de l'actuel Bureau de l'Assemblée nationale ou du comité de régie interne qui l'a précédé. Par ailleurs, il faut souligner que l'Assemblée québécoise en est à sa deuxième tentative, car on a publié un premier rapport⁴ en 1993, lequel n'a pas été repris au cours des années qui ont suivi.

L'actuel rapport d'activité est divisé en huit chapitres : une présentation de l'Assemblée nationale

d'abord, puis du travail parlementaire, des points de contacts possibles pour les citoyens, de la mission éducative de l'institution, de sa fonction diplomatique, des moyens techniques mis à la disposition de la représentation nationale et des fonctionnaires de l'ensemble du secrétariat, des biens patrimoniaux administrés par l'Assemblée et, enfin, de l'organisation administrative. Trois annexes, en plus de la mosaïque de la 36^e Législature repro-

duite dans le corps de la publication (p. 12-13), complètent le volume : une liste des projets de loi adoptés et des activités des commissions parlementaires au cours des douze mois de 1999-2000 et une liste rapide de publications.

Le rapport, dont le lancement eut lieu en présence des autorités de l'Assemblée et de l'ensemble des fonctionnaires parlementaires, n'est pas un rapport annuel ou administratif, comme on en fait dans les ministères et les organismes gouvernementaux.



Ceux-ci sont souvent assez austères, les photos et les couleurs en sont habituellement absentes, leur présentation est plutôt traditionnelle, les données chiffrées y sont nombreuses (crédits, subventions, présentation structurée des services, etc.)⁵. Ces rapports sont établis afin de faciliter la tâche de contrôle des parlementaires et ils répondent à une exigence de la loi⁶. Ici, on a plutôt affaire à une publication d'information impromptue et tout à fait volontaire destinée, comme le souligne le Secrétaire général en avant-propos, à informer les députés, les fonctionnaires de l'Assemblée - tous gens de l'intérieur - et, bien sûr, les élus d'autres parlements, lesquels n'ont aucune autorité ou aucun droit de regard sur ce qui se passe à l'Assemblée nationale, mais peuvent légitimement s'y intéresser et vouloir s'en inspirer.

La publication attire et retient le regard, la mise en page est alerte, diversifiée et soignée, les manchettes sont vivantes, le texte est léger, aéré et synthétique, on a multiplié les encadrés, les photos, les tableaux et les schémas, les détails bourratifs ont été négligés (par exemple, dépenses ou coûts de certaines activités, la répartition des employés par corps d'emploi, l'étalement des dépenses au titre des services statutaires de soutien aux parlementaires, etc.). Certains passages sont de nature publicitaire (« Une boutique », p. 29) ou informationnelle (« Petit inventaire du site », p. 33), d'autres trouveraient davantage leur place ailleurs dans une prochaine édition. C'est le cas des 24 capsules de termes parlementaires insérées dans les 21 premières pages et des fiches signalétiques des édifices parlementaires. À quelques occasions, on précise les mandats permanents, mais on ne détaille pas les activités qui en ont découlé (missions de parlementaires). En somme, le rapport est avant tout un instrument de communication et de relations publiques destiné aux gens de la maison mais aussi aux homologues des parlements étrangers. On y présente brillamment la fonction essentielle du Parlement et son fonctionnement de

même qu'un aperçu des réalisations de douze mois.


On devrait préparer un nouveau rapport d'activité pour l'année 2000-2001. L'intention en est exprimée tant dans la préface que dans l'avant-propos. Le carénage de la publication se posera inévitablement : faudra-il répéter les textes généraux de présentation? ou ne faudra-t-il pas plutôt mettre l'accent sur les 12 mois observés? N'y aurait-il pas lieu également de référencer certains passages (ainsi, quand on signale, à la page 14, que pour la première fois le président a été élu au scrutin secret, on devrait établir un lien bibliographique vers le *Journal des débats* et donner la date précise du vote). Idem en ce qui concerne la nomination d'un troisième vice-président, lequel est un député de l'opposition officielle. Il serait également souhaitable qu'on améliore la présentation de la liste des publications : en l'état, son utilité sera limitée : a-t-on affaire à un dépliant, à une affiche, à une brochure ou à un livre de trois cents pages, à un périodique? La publication a-t-elle vu le jour au cours de l'année ? ou a-t-elle cinq ou dix ans? Il y aurait lieu également d'accoler une légende aux photos. Enfin, comme le rapport sera consulté rétrospectivement, on pourrait penser y ajouter, à l'avenir, des tables cumulatives au cours de la législature. Enfin, on devrait enrichir certaines sections.

La rédaction d'un rapport comme celui dont il est question ici est plus compliquée qu'on ne le croit généralement. On y décrit côte à côte un flux législatif et un flux administratif. Ce dernier, si important soit-il, n'existe qu'en fonction de l'activité législative. En dernier ressort, le secrétariat d'une assemblée est formé de greffiers, dont le rôle est de faire en sorte que la représentation nationale puisse adopter des lois de qualité, bien remplir sa fonction tribunitienne et contrôler ou surveiller la gestion gouvernementale. Bref, l'essentiel du fonctionnarisme parlementaire, ses réalisations, ses préoccupations devraient

déjà se retrouver en filigrane dans l'activité parlementaire au sens large comme l'est l'apport des collaborateurs immédiats des députés, apport pourtant passé sous silence dans le rapport d'activité. Cela explique que la rédaction d'un rapport à double volet, à triple volet si l'on voulait faire une place au personnel politique ou aux attachés politiques, préparé par les employés du secrétariat général, soit un défi.

En ce qui a trait au rapport 1999-2000, on peut dire sans crainte que, pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître. Il reste aux députés, à leurs collaborateurs également et aux fonctionnaires parlementaires à poursuivre sur la lancée et à marcher sur les brisées de l'équipe ad hoc qui a mené, tambour battant et au pas de charge, le projet à bon port. ♣

- ¹ Une année à l'Assemblée nationale; rapport d'activité, 1998- / France, Assemblée nationale. 1999-
- ² Des exemples : Alberta. Legislative Assembly office. Annual report, 1987- Edmonton : Clerk..., 1988- ; Colombie-Britannique. Legislative Assembly Management Committee. Annual report, 1991-1992- ; Victoria, 1993- ; Nouveau-Brunswick. Assemblée législative. Activités législatives = Legislative Activities, 1989- Fredericton, 1989 -
- ³ Grande-Bretagne. House of Commons Commission. Report, 1st, 1978/79- London : HMSO, 1979-
- ⁴ Rapport annuel 1991-1992 / Assemblée nationale. 1993.
- ⁵ Une directive du Conseil du trésor encadre la production et la distribution des rapports annuels des ministères et de l'ensemble des organismes de l'État : C.T. 182916 du 27 avril 1993. On la retrouve dans le Répertoire des politiques de gestion, diffusé électroniquement.
- ⁶ Le Musée du Québec a adopté une formule intéressante en 1999 : on a publié un rapport annuel (1998-1999) à deux volets. Un rapport partiel fut largement diffusé au public des journaux québécois (14 p., ill.); le même rapport enrichi d'annexes, destiné avant tout aux parlementaires, fut déposé à l'Assemblée (14 p., ill.; 35 p.).



*Notre
Bibliothèque
a une histoire*

La Bibliothèque
de l'Assemblée nationale
au service des
parlementaires depuis
bientôt 200 ans

collections • oeuvres d'art • prêts

ÉDIFICE PAMPHILE-LE MAY QUÉBEC (QUÉBEC) (418) 643-4408

L'ÂGE MOYEN DES DÉPUTÉS ÉLUS LORS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU QUÉBEC DE 1867 À 1998

Jacques Gagnon

Service de la recherche

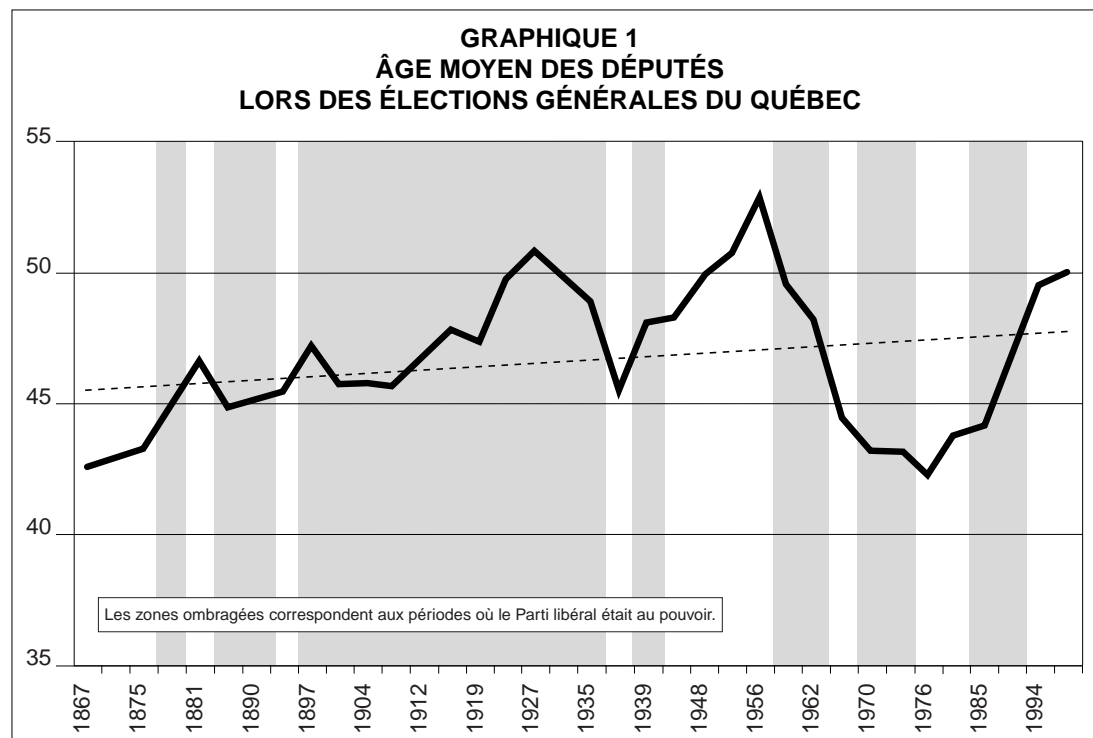
Bibliothèque de l'Assemblée

Un premier portrait de l'évolution de l'âge moyen des députés élus lors des élections générales au Québec a été publié en 1995¹. Cependant, les données étudiées ne couvraient que certaines périodes et provenaient de sources diverses. La réalisation du *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992* et la mise à jour continue de ces informations biographiques par le Service de la recherche de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale offrent maintenant une source unique et complète de renseignements. De plus, l'utilisation des outils informatiques permet dorénavant un traitement rapide et rigoureux de ces informations. Le présent article repose d'ailleurs sur l'utilisation de cette banque de données informatisée.

Pour procéder à l'analyse de l'évolution de l'âge moyen des députés, nous avons

calculé pour chacune des élections générales survenues au Québec de 1867 à 1998 l'âge moyen des députés formant la nouvelle Chambre. Nous avons également tenu compte de l'allégeance politique des députés en vue de mener certaines comparaisons.

Comme le montre le graphique 1, il n'y a pas de tendance très ferme dans l'évolution de l'âge moyen de l'ensemble des députés. Bien qu'une légère orientation à la hausse apparaisse, la dispersion des données autour de cette ligne est très grande. Notons en particulier qu'il s'est produit, de 1960 à 1976, un mouvement de rajeunissement qui s'écartait considérablement de cette tendance. D'ailleurs, c'est au terme de ce mouvement, en 1976, que le minimum record a été atteint (42,2 ans). Le sommet historique avait quant à lui été réalisé en 1956 (52,9 ans). Une certaine prudence s'impose toutefois dans l'interprétation de la tendance à la hausse observée sur l'ensemble de la période. Elle doit en effet être située dans un contexte d'allongement de la durée de vie. Ainsi,



LISTE DES DIX DÉPUTÉS LES PLUS ÂGÉS AU MOMENT DE LEUR PREMIÈRE ÉLECTION			
NOM	ÉLECTION	PARTI	ÂGE
Fortin, Joseph-Émile	18 septembre 1957	UN	72 ans 1 mois
Dessaulles, Georges-Casimir	11 mai 1897	L	69 ans 7 mois
Couturier, Alphonse	16 juillet 1952	UN	67 ans 5 mois
Atkinson, Gordon	25 septembre 1989	PE	67 ans 1 mois
Rhodes, William	27 décembre 1888	L	67 ans 1 mois
Panet, Henri-Pascal	25 octobre 1939	L	66 ans 10 mois
Papineau, Louis-Joseph	16 mai 1927	L	66 ans 4 mois
Sabourin, Elzéar	24 août 1931	L	66 ans 4 mois
Desjarlais, Camille-Émile	23 juin 1919	L	66 ans 3 mois
Ouellet, Pierre	28 juillet 1948	UN	65 ans 11 mois

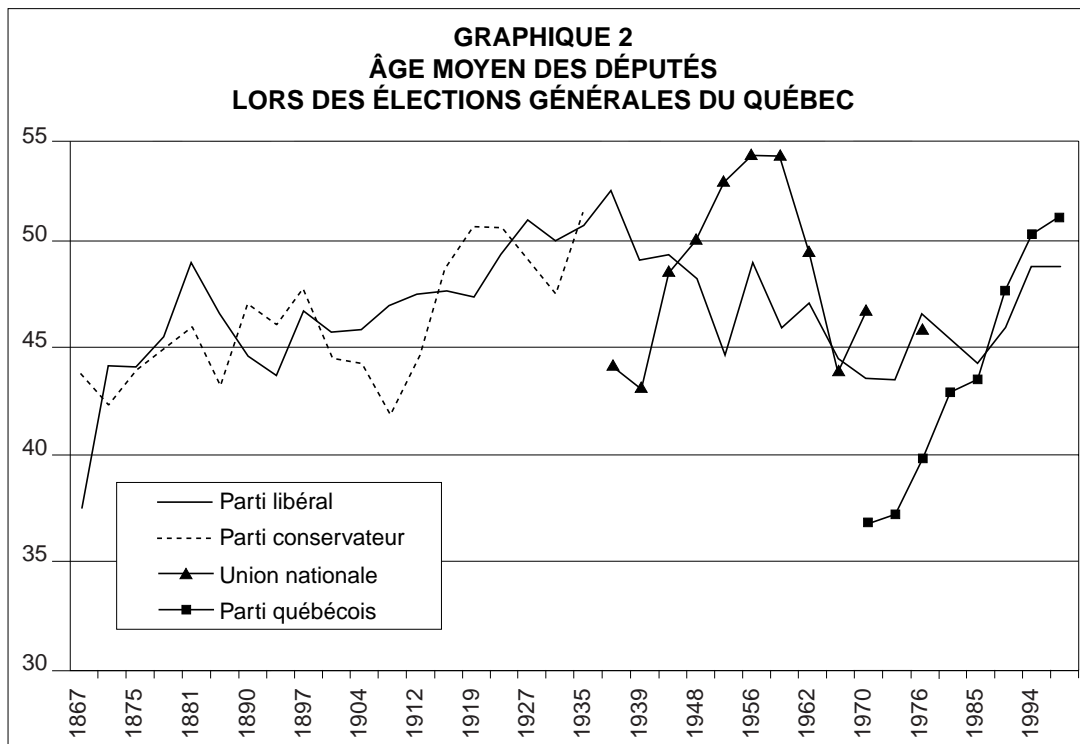
Source:
Banque de données sur les parlementaires québécois
Service de la recherche, Direction de la Bibliothèque.

Elle n'a cessé d'augmenter par la suite pour atteindre près de 75 ans en 1996.

Nous remarquons que les longs règnes au pouvoir sont propices à un vieillissement important de la députation. Les exemples du Parti libéral (1897-1936) et de l'Union nationale (1944-1960) sont particulièrement éloquentes, chacune de ces périodes culminant avec une valeur élevée de l'âge moyen. Par contre, la fin de ces deux règnes a provoqué une chute marquée de l'âge moyen de l'ensemble des députés. De manière générale, cependant, les changements de parti au pouvoir ne sont pas systématiquement accompagnés d'un rajeunissement de la députation. Sur 11 changements, six se sont soldés par un « rajeunissement » et cinq par un « vieillissement ».

La présence de députés de moins de 40 ans est un autre indicateur qui reflète l'âge de la députation. Il évolue d'ailleurs de manière similaire à l'âge moyen. Ainsi, de manière générale, la proportion de députés de moins de 40 ans oscille entre 10 % et 20 %.

l'espérance de vie à la naissance pour les hommes n'était que d'environ 42 ans en 1881.



Cependant, de 1966 à 1985, elle s'est écartée de ces valeurs pour atteindre des sommets de l'ordre de 35 %. Au cours des années 1990, elle est cependant revenue à ses valeurs historiques.

Le graphique 2 présente l'information concernant l'évolution de l'âge moyen selon les grands partis politiques. Nous observons d'abord que, jusqu'aux années 30, l'âge moyen des deux grands partis au Québec a évolué à la hausse de façon assez similaire. L'Union nationale, parti relativement jeune par rapport au Parti libéral au moment de son apparition, a «vieilli» très rapidement par la suite. La fin du pouvoir en 1960 a marqué un rajeunissement très net de la députation unioniste. En ce qui concerne le Parti libéral, une tendance à la baisse de l'âge moyen domine au cours de la période de 1939 à 1973. Par la suite, un nouveau mouvement à la hausse s'installe. Quant au Parti québécois, la députation de 1970, 1973 et 1976 était exceptionnellement jeune. Il était somme toute inévitable d'assister par la suite à un vieillissement rapide, jusqu'à atteindre 51,1 ans lors de l'élection de 1998.

Enfin, nous constatons qu'aucune règle générale ne peut être tirée de la comparaison entre le parti au pouvoir et celui formant l'opposition officielle : les députés du parti au pouvoir présentent un âge moyen supérieur à celui des députés de l'opposition officielle aussi souvent qu'un âge inférieur. ♣

¹ Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Le député québécois*, Les Publications du Québec, Sainte-Foy, 1995, ch. 2.

² Bibliothèque de l'Assemblée nationale, *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992*, Les Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 1993, 859 p.

³ L'appartenance d'un parlementaire à un parti n'est cependant pas évidente au XIX^e siècle. C'est à l'aide d'études consacrées à l'analyse des votes en Chambre que les auteurs du *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992* avaient pu situer politiquement certains élus.

TABLEAU 1
ÂGE MOYEN DES DÉPUTÉS
LORS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES
DU QUÉBEC

Élection	Âge moyen
1867	42,6
1871	42,9
1875	43,2
1878	45,0
1881	46,6
1886	44,8
1890	45,2
1892	45,5
1897	47,1
1900	45,6
1904	45,7
1908	45,6
1912	46,7
1916	47,8
1919	47,2
1923	49,7
1927	50,7
1931	49,6
1935	48,9
1936	45,5
1939	48,0
1944	48,2
1948	49,8
1952	50,6
1956	52,9
1960	49,6
1962	48,0
1966	44,4
1970	43,2
1973	43,2
1976	42,2
1981	43,8
1985	44,1
1989	46,5
1994	49,6
1998	50,1

Source:
Banque de données sur les parlementaires québécois
Service de la recherche
Direction de la Bibliothèque.

TABLEAU 2
ÂGE MOYEN DES DÉPUTÉS
LORS DES ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU QUÉBEC

	Parti libéral	Parti conservateur	Union nationale	Parti québécois
1867	37,5	43,8		
1871	44,2	42,4		
1875	44,1	43,9		
1878	45,5	45,0		
1881	49,0	46,0		
1886	46,6	43,3		
1890	44,6	47,1		
1892	43,7	46,1		
1897	46,7	47,8		
1900	45,7	44,6		
1904	45,9	44,3		
1908	47,0	41,9		
1912	47,5	44,4		
1916	47,7	48,9		
1919	47,4	50,7		
1923	49,4	50,6		
1927	50,9	49,1		
1931	49,9	47,5		
1935	50,7	51,4		
1936	52,3		44,2	
1939	49,1		43,2	
1944	49,4		48,6	
1948	48,2		50,1	
1952	44,6		52,8	
1956	49,0		54,0	
1960	45,9		54,0	
1962	47,2		49,5	
1966	44,5		44,0	
1970	43,6		46,8	36,9
1973	43,5			37,3
1976	46,6		45,9	39,9
1981	45,3			43,0
1985	44,3			43,6
1989	45,9			47,7
1994	48,8			50,3
1998	48,8			51,1

Parti au pouvoir

Source:
Banque de données sur les parlementaires québécois
Service de la recherche
Direction de la Bibliothèque

LES CELLULES DE L'HÔTEL DU PARLEMENT

Gaston Deschênes, historien
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Il existe un certain mystère au sujet des cellules de l'Hôtel du Parlement. On sait que des personnes, des journalistes pour la plupart, ont déjà été mises sous la garde du sergent d'armes pendant un certain temps, mais bien malin qui pourrait préciser à quel endroit elles ont été détenues.

En effet, comme plusieurs autres parlements inspirés de la coutume britannique, le Parlement de Québec avait le pouvoir de punir ceux et celles qui commettaient des offenses à son endroit. Cette disposition remontait aux origines des institutions parlementaires.



À cette époque, la durée de la peine était à la discrétion du Parlement mais ne pouvait dépasser la durée de la session, les ordres de la Chambre devenant caducs avec la prorogation. En 1922, toutefois, pour punir plus sévèrement un journaliste qui avait laissé planer des soupçons à l'endroit de deux députés dans une affaire de meurtre, le Parlement adopta une loi (rétroactive) qui permettait un emprisonnement de 12 mois. Cette disposition, l'article 70 de la *Loi de la législature*, a été abrogée en 1982, l'Assemblée n'ayant plus maintenant que le pouvoir d'imposer une amende contre ceux qui violent les articles 55 et 56 de la *Loi sur l'Assemblée nationale*.

En fait, le Parlement québécois, en tant qu'institution, n'a probablement jamais possédé de cellules. Celles qui ont existé dans l'Hôtel du Parlement relevaient de la Police provinciale qui y avait ses quartiers généraux à compter du début des années 1880. En 1884, la «force» comptait six

hommes et quatre autres s'ajoutèrent en 1885; il y avait alors «dans le sous-sol des édifices publics un poste de police composé de deux chambres, l'une pour l'usage des sergents, l'autre pour celui des constables». L'existence de cellules n'est pas mentionnée dans les rapports sur la police et rien ne nous permet de connaître leur emplacement avec certitude. De plus, lorsque l'Assemblée législative demandait qu'une personne soit amenée et mise sous la garde du sergent d'armes, le lieu de détention n'était pas précisé. C'est donc du côté des journalistes qu'il faut se tourner pour essayer d'en savoir plus. Or, les médias sont aussi imprécis.

Le premier cas rapporté a eu lieu en 1875, à l'époque où l'Hôtel du Parlement actuel n'était pas encore construit.

Le second événement se produit en 1885. Le 1^{er} mai 1885, l'Assemblée fait émettre un mandat enjoignant le sergent d'armes d'amener à la barre Joseph-G. Gingras, éditeur du *Nouvelliste*, qui ne s'est pas présenté le 30 avril pour répondre d'un article diffamatoire à l'endroit du député de Bellechasse. Gingras comparaît devant la Chambre le 4 et prend la responsabilité de l'article. Il est mis sous la garde du sergent d'armes. L'Assemblée le remet en liberté le lendemain tout en désapprouvant l'article publié. Le dépouillement de quelques journaux de l'époque ne nous permet pas de savoir s'il est gardé dans les bureaux de la Police provinciale ou ailleurs.



C'est dans l'affaire Olivar Asselin, en 1909, qu'on trouve pour la première fois dans les journaux des précisions sur le lieu de détention d'une personne dans l'Hôtel du Parlement. Mais il ne s'agit pas d'une arrestation demandée par l'Assemblée.

Le 18 mai 1909, le journaliste Olivar Asselin frappe le ministre Louis-Alexandre Taschereau à sa sortie de la séance. Il est arrêté par la Police provinciale et libéré sous caution le 20 mai. Le 25 mai, Asselin est condamné par le tribunal à 15 jours de prison qu'il purge dans l'établissement des plaines d'Abraham.

Sur l'emplacement exact de la cellule qu'il occupe pendant les deux jours de détention «préventive», les médias ne sont pas précis ni concordants. Un constable s'est empressé de conduire son prisonnier «au sous-sol, où sont situés les quartiers de la Police provinciale, et [de] le loger dans un cachot», selon *Le Soleil*. «Si Asselin est détenu dans la cave du palais législatif, toujours selon *Le Soleil*, c'est parce qu'il y a là un poste de la Police provinciale.» D'après *L'Événement*, «Asselin était détenu dans une cellule du rez-de-chaussée du Palais législatif.» Le chef de l'opposition officielle se demande pour sa part «pourquoi le maintient-on au secret dans les oubliettes du Parlement?»

Cave, sous-sol ou rez-de-chaussée? Asselin donne aussi son témoignage, quelques mois plus tard, quand son collègue Jules Fournier publie ses propres souvenirs de prison. Pour être bien nourri à la prison de Québec, conseille-t-il à Fournier, il faut être malade comme il l'a été (il souffrait d'entérocolite), et cela se prépare «en passant préalablement deux jours dans les cellules de la Police provinciale, au rez-de-chaussée du Parlement. [...] Il faut, bien entendu, savoir choisir sa cellule. Prenez celle des femmes, à droite en entrant. Elle a huit pieds sur six. Il y entre du froid par la fenêtre grillagée. [...] Elle est basse; elle est humide; on y est à ravir pour attraper des affections enté...»



Mentionnons, avant de conclure, un dernier cas qui n'ajoute rien de plus sur l'emplacement des cellules, mais qui confirme qu'elles relevaient de la Police provinciale.

En octobre 1922, le journaliste John H. Roberts est cité devant la Chambre parce qu'il a insinué que deux membres de l'Assemblée étaient impliqués dans le meurtre de Blanche Garneau. Aussi accusé de libelle séditieux, Roberts est d'abord détenu à la prison de Québec. Dans son édition du 2 novembre 1922, le *Montreal Herald* rapporte que Roberts «is still a prisoner in the Quebec Jail, awaiting his arraignment before Judge Lachance in the Court of Sessions this morning on the charge of seditious libel and also his appearance before the bar of the Legislative Assembly in the afternoon». Le journal précise que «the prisoner was not kept in a special cell, but in one of the cells in section No. 6».

Le 2 novembre 1922, «entre deux et trois heures», le sergent d'armes arrête Roberts au moment où il comparaît au palais de justice de Québec et l'amène à l'Hôtel du Parlement, puis devant la Chambre. Roberts élude les questions et il est mis sous la garde du sergent d'armes «jusqu'à ce que de nouvelles instructions soient données à ce dernier». Le sergent d'armes le fait garder par la Police provinciale. «M. Roberts est détenu dans les bureaux de la police provinciale au palais législatif, mais non pas dans une cellule», selon *La Presse*. *L'Action catholique* précise : «[M. Roberts] fut gardé au parlement dans une des salles de la Police provinciale. Il n'est pas directement prisonnier, ni condamné, puisqu'aucune décision n'a été prise par l'Assemblée législative.»

Olivar Asselin, journaliste au *Nationaliste*. (Source: Marcel-A. Gagnon, *La vie orageuse d'Olivar Asselin*, Montréal, Éd. de l'Homme, 1962)

Le 7 novembre, le premier ministre présente un projet de loi qui permet d'emprisonner Roberts pendant un an. À ce moment, Roberts est toujours à l'Hôtel du Parlement.

The prisoner is apparently on the best terms with members of the Provincial Police in whose charge is, although officially he is in the custody of the Sergeant-at-Arms.

«Does the prisoner give you much trouble?», a member of the Provincial Police was asked.

«Not at all», answered the officer.
«He is very quiet and very polite.»

La loi est adoptée deux jours plus tard par l'Assemblée, mais le débat s'étire au Conseil législatif jusqu'au 23 novembre. Entre-temps, Roberts présente une requête pour être libéré, mais le juge Bernier déclare, le 14 novembre, que les pouvoirs de l'Assemblée échappent à sa juridiction. La loi est sanctionnée le 29 décembre et Roberts commence à purger sa peine qui prendra fin par décret en avril 1923. D'après Jean-Charles Bonenfant, Roberts quitta alors «le cachot du Parlement où il avait été incarcéré pour être emprisonné à la prison de Québec». En fait, sa présence dans un cachot est douteuse et d'autres sources indiquent qu'il avait déjà quitté l'Hôtel du Parlement à la mi-novembre, comme en témoigne cet extrait des procédures judiciaires en vue de son enquête préliminaire dans l'affaire de libelle. «I understand», said Mr. Cahan for the prosecution, «that Roberts is held in Quebec jail.»

* * *

En somme, même si cette localisation est mentionnée à quelques reprises, il est difficile d'imaginer des cellules au «rez-de-chaussée» de l'Hôtel du Parlement, tel qu'on le connaît aujourd'hui. Les locaux de la police étant au sous-sol, les cellules ne pouvaient tout de même pas être au-dessus. L'explication réside peut-être dans le fait que, vu de la cour intérieure, le sous-sol de l'édifice est pratiquement au niveau de la

chaussée. Asselin aurait confondu rez-de-chaussée et sous-sol. Si c'est le cas, les témoignages deviennent cohérents, l'existence de cellules au deuxième sous-sol étant exclue à cause de la présence d'une fenêtre dans la description donnée par Asselin.

Chose certaine, si les cellules de la police étaient au sous-sol de l'Hôtel du Parlement, il sera impossible d'en trouver des traces compte tenu des travaux qu'on y a effectués depuis un siècle. ✦



Note de la rédaction: Les dessins qui accompagnent ce texte évoquent le milieu carcéral vers 1910 et proviennent des *Souvenirs de prison*, de Jules Fournier (Montréal, Librairie Déom, c1910). Ils ne doivent pas être associés directement aux cellules du Parlement sur lesquelles on ne possède aucune documentation iconographique.

- 1 Aegidius Fauteux, «Les privilèges parlementaires au Canada», *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, 19,3 (septembre 1990), p. 14-18; 19, 4 (décembre 1990), p. 15-20.
- 2 Sur l'affaire Roberts, voir Jean-Charles Bonenfant, «Outrages au Parlement», *Bulletin de la Bibliothèque de la Législature*, 8, 3-4 (octobre 1978), p. 61-76.
- 3 *Loi sur l'Assemblée nationale*, L.R.Q., c. A-23.1, art. 133.
- 4 «Rapport sur la Police provinciale», RSRPQ pour 1886-1887, appendice no 15, p. 51.
- 5 Nous n'avons pas trouvé de plans d'occupation de l'Hôtel du Parlement, sauf pour l'aile principale en 1885.
- 6 Pour le relevé des cas d'arrestation, voir Fauteux, *loc. cit.*
- 7 *Le Canadien*, *L'Électeur*, *Le Nouvelliste*, *L'Événement*.
- 8 «M. Olivar Asselin [...] a été admis à caution vers 1 heure et demie hier après-midi et il a pu sortir des cellules du Parlement.» *L'Action catholique*, 21 mai 1909, p. 1.
- 9 *Le Soleil*, 19 mai 1909, p. 1.
- 10 *Ibid.*, 21 mai 1909, p. 1.
- 11 *L'Événement*, 21 mai 1909, p. 7.
- 12 *L'Action catholique*, 21 mai 1909, p. 1.
- 13 Jules Fournier, *Souvenirs de prison*, Première série : *La cellule no 14*, Montréal, Déom, (1910).
- 14 *Ibid.*, préface, p. 7.
- 15 *Montreal Herald*, 2 novembre 1922, p. 1.
- 16 *JALPQ*, 2 novembre 1922, p. 32-38.
- 17 *La Presse*, 3 novembre 1922, p. 1.
- 18 *L'Action catholique*, 3 novembre 1922, p. 1.
- 19 *Montreal Herald*, 7 novembre 1922, p. 3.
- 20 Jean-Charles Bonenfant, *loc. cit.*, p. 70.
- 21 *Ibid.*
- 22 *Montreal Herald*, 16 novembre 1922, p. 1.
- 23 On circulait beaucoup plus dans la cour à cette époque; c'était avant la construction de l'édifice du restaurant et on accédait alors à la cour par deux portes cochères.

Comité de rédaction

Gaston Bernier
M.A. Buttazzoni
Gaston Deschênes

Coordination de la production

Danielle Chaput

Abonnement

Louise Côté
(418-643-4567)

Conception graphique

Joan Deraïche

Réalisation graphique

Robert Bédard

Impression

Service de l'imprimerie de
l'Assemblée nationale

Adresse

Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires
Québec (Québec)
G1A 1A3

Les idées exprimées dans les articles
n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise
avec la mention de la source.

Dépôt légal - 4^{ème} trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0701-6808
